

Séance du conseil Municipal du 16 décembre 2015

Compte-rendu sommaire

SIEML : Convention de mise à disposition de terrain par la commune pour l'installation d'un poste de transformation HTA/BT

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain de 13,10 m², à proximité du lotissement de Godebert, pour l'installation d'un poste de transformation HTA/BT, en remplacement de l'actuel équipement.

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2014

Le conseil municipal a pris acte de ce rapport.

Attribution de compensation définitive 2015 et provisoire 2016

L'attribution de compensation reversée chaque année par la Communauté d'Agglomération est la différence entre les recettes et les charges qui lui ont été transférées. Cette attribution pour la commune de Rou-Marson est de 622,30 € pour l'année 2015.

Le conseil municipal approuve le tableau des montants des attributions de compensations retenues pour l'ensemble des 32 communes pour 2015, et prévues pour 2016.

Programme voirie 2016

M. André CHARRIER, 3^{ème} adjoint, rend compte des travaux envisagés lors de la dernière commission voirie. Ces travaux sont en réflexion, car il sera nécessaire de hiérarchiser l'ensemble des priorités liées aux projets communaux. La décision sera votée lors d'un prochain conseil municipal.

Décision modificative au budget 2015

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide d'ajouter les crédits suivants au budget primitif 2015 :

- Article 60632 = + 2 000,00 euros
- Article 722 = + 2 000,00 euros.

Transfert de la compétence du CCAS vers la Commune et dissolution du CCAS

Suite à l'adoption de la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République, les compétences du CCAS (Centre Communal d'action sociale) peuvent être, soit directement gérées par la commune, soit transférées au Centre Intercommunal d'Action Social.

Le conseil municipal avait émis un avis favorable pour entrer dans cette démarche de transfert des compétences à la commune, sous réserve d'une vérification de l'organisation comptable du budget, pour s'assurer qu'il serait toujours possible de venir directement en aide à un administré dans le besoin.

Après confirmation de cette possibilité, le conseil municipal propose le transfert de compétence du CCAS vers la commune, ainsi que la dissolution du CCAS.

Vente de pins maritimes

Le conseil municipal autorise la vente d'un lot de 269 m³ de pins maritimes à la Sarl GUILMIN pour un prix de 7 000,00 euros HT et autorise le maire à signer le contrat de vente.

Pour extrait certifié conforme
A Rou-Marson, le 29 décembre 2015
Le Maire, Rodolphe MIRANDE